



## Diagnostic Assainissement - Non conforme

Par **alexstylz**, le **12/10/2011** à **00:25**

Bonjour,

Je vais bientôt signer chez le notaire l'acte de vente authentique.

Je vient de recevoir le diagnostic de l'assainissement qui est non conforme.

Je découvre également que les frais sont à ma charge.

Je suis sur le fait accompli, soit je paie l'installation complète d'assainissement soit je renonce à l'achat du bien sous peine de dommages et intérêt.

Est ce que je peut avoir un autre recours ?

Puis je faire pression sur le notaire ? l'agence ?

Le compromis de vente étant bien entendu signer depuis plusieurs semaines impossible de re négocier le prix.

J'ai besoin d'aide.

Merci